

**CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2013**  
**Convocation : 14/02/2013**

Présents :CAPITAN Marcel, PARDON Sébastien, TONNOIR Nathalie, MUZEL Loïc, GOUTTEBROZE Johann, ROBERT René, EXTRAT Michèle, MORELIERE Claudette et CORAND Carole

Absentes excusées : RAMBAUD Josiane et MAZIOUX Maryline

Secrétaire de séance : PARDON Sébastien

**PRESENTATION AVANT PROJET REHABILITATION DE LA SALLE D'ANIMATION**

Mr BROSSELARD, architecte de l'agence AABT, fait une présentation sur écran de la Salle d'Animation en l'état et du projet abouti tel qu'il a été décidé dans une commission dans laquelle intervenait les membres de la commission bâtiments, la présidente du Comité des Fêtes, le restaurateur. Ont aussi été intégré les mises en accessibilité obligatoires. Le projet tel quel est estimé à 416 000 € HT avec les abords de la Salle d'Animation.

**DROIT DE PREEMPTION MAISON DEBIT**

Le Maire fait part de la déclaration d'intention d'aliéner un bien concernant la propriété des Consorts Débit. Il donne lecture de l'avis des domaines qui est conforme au prix annoncé, à savoir 70 000 € pour l'habitation et le terrain situé à côté des conteneurs de tri sélectif. Un vote a lieu afin de savoir si la commune se porte acquéreur. La décision est prise par 4 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention. Le maire ayant voté pour c'est donc le pour qui l'emporte. Une délibération est donc prise pour notifier l'acquisition de cette propriété.

**EMPRUNT**

Le maire présente les propositions d'emprunt qu'il a demandé à plusieurs banques. Le conseil municipal, décide, par 7 voix pour et 2 abstentions de contracter auprès du CRCA un emprunt de 70 000 € pour l'achat de la maison des Consorts DEBIT et un emprunt de 250 000 € pour la réhabilitation de la Salle d'Animation, au taux fixe de 4.07 % sur 20 ans.

**MODIFICATION DU RYTHME SCOLAIRE**

Nathalie TONNOIR fait part d'une réunion à laquelle elle a assisté concernant la réforme des rythmes scolaires. Après en avoir discuté le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de demander un report à la rentrée 2014 pour cette réforme trop complexe à mettre en application dans un délai aussi court.

**RENOUVELLEMENT CONVENTION SPANC**

La convention avec la SAUR concernant le service public d'assainissement non collectif étant arrivée à échéance le 31/12/2012, une nouvelle proposition nous a été faite pour une durée de 4 ans qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

**CONVENTION ATESAT**

Il est encore possible pour la dernière année de signer une convention avec la DDT pour la mission ATESAT d'aide aux collectivités. Une délibération est donc prise à l'unanimité des membres présents pour signer cette convention d'une durée de 1 an.

**PROPOSITION D'UNE ASSOCIATION POUR REALISER DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

Le maire fait part d'une rencontre qu'il a eu avec les membres de l'association ECTI qui conseille et accompagne les petites collectivités pour réaliser différents documents tels que le Document unique, le Plan de Sauvegarde et le Plan d'accessibilité des Etablissements recevant du public. Le premier est déjà obligatoire, les autres le seront au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité des membres présents pour bénéficier des services de cette association afin de préparer ces documents.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Il est demandé de fermer par une grille le gros tuyau de déversoir d'orage qui donne sur le talus de la voie communale au lotissement.

Tous les membres présents ont signé au registre.